



Liquidation de communauté et pension alimentaire

Par **katoun6**, le **30/08/2009** à **12:52**

Bonjour, Mon mari m'a trompé et m'a quitté en octobre 2006 alors que j'étais enceinte de 8 mois de notre deuxième enfant . Il tient un garage dans lequel j'ai travaillé 3 ans sans statut ni salaire ! je vis dans la maison que nous avons achetée ensemble et je rembourse l'emprunt depuis notre séparation ! il n'a déclaré que 6000 euros de revenu pour l'année 2008 , ne me verse aucune pension alimentaire depuis notre séparation , vit avec sa maitresse dans un logement qu'il lui louait et la salarie dans le garage ! mon avocat me dit que je ne peux pas réclamer plus de 50 euros de pension alimentaire pour chacun de mes 2 enfants alors que je touche le soutien familial de la CAF qui est nettement supérieur ! si la pension est fixée à 100 euros , aurais-je le complément du soutien familial à hauteur de ce que je perçois actuellement ? Mon mari devait renoncer à sa part estimée à 26000 euros que je devrais lui verser pour conserver la maison mais refuse de payer les frais de notaire en disant qu'il ne peut pas ce qui bloque la liquidation de la communauté ! il a vendu récemment une partie de son terrain du garage en terrain à bâtir , rénove toute sa maison , a une partie de son emprunt de garage qui se termine en février 2010 ! sa compagne perçoit un salaire du garage , à 3 enfants donc des allocations familiales , perçoit une pension alimentaire mais mon avocat me dit que l'on ne prend pas en compte ses revenus alors qu'ils participent très largement aux ressources du foyer ! mon ex mari verse 140 euros environ de pension alimentaire pour son premier enfant d'une précédente relation ! je demande à mon avocat la même somme pour qu'il n'y ait pas de différence entre les 3 enfants de mon mari et que si il n'est pas en mesure de payer une pension pour mes 2 enfants, il fasse réviser celle qu'il paye à son fils (dont la mère vit avec quelqu'un qui est en cdi) Je vis seule, actuellement en contrat avenir et n'ai donc pas de situation professionnelle ! si mon ex mari réclame sa part de la maison , il y a t'il une possibilité de l'annuler en dédommagement du préjudice moral subi par sa tromperie et le fait qu'il m'ait quitté alors que j'étais enceinte, en plus du fait que j'ai travaillé dans son entreprise 3 ans sans

salaire ?
Mon avocat fait parti du cabinet comptable qui fait le bilan du garage de mon mari ,
je crains donc qu'il ne veuille pas trop me défendre et l'enfoncer et mon dossier bénéficie de
l'aide juridique donc pas rentable pour lui ! Que dois-je faire?